mements [illegible] une provocation à notre adresse.

M. Delombre s'étonne qu'un pareil projet sorte la signature de M. Doumer, mais M. Brisson blâme l'orateur de vouloir dégénérer le debat en une question personnelle. (Applaudissements à gauche).

— M. Doumer, en remarquant, aux convenances le rapporteur...

Le reste se perd dans le bruit des exclamations du centre et des applaudissements de la gauche.

Le silence rétabli, M. Delonde continue. Il critique le projet gouvernemental qui, dit-il, aurait le caractère d'une taxe de superposition et serait un instrument de division.

L'arbitraire crie par le nouveau système est la condamnation du projet, mais non la condamnation des excellentes intention de M. Doumer.

La suite du discours de M. Doumer est renvoyé à demain.

Séance levée à 6 h. 45.

AU SÉNAT

Séance du 24 mars

Présidence de M. Lenbet, président

La séance tenue par le Sénat a été très courte. Nos honorables ont voulu goûter les beaux jours du printemps et en hâte ils se sont mis à la besogne pour la finir vite.

Les derniers articles des projets facilitant les formalités du mariage sont adoptés. Le Sénat passe à la deuxième délibération. Les derniers articles du projet sur les accidents du travail sont également adoptés ainsi que l'ensemble par 243 voix sur 246 votants.

La séance est levée. Séance jeudi.

LE PROCÈS DUPAS

(D'un correspondant)

Paris, 24 mars.

L'audience est ouverte à midi et demie. L'assistance est toujours nombreuse.

Immédiatement le substitut prononce son réquisitoire.

Près de quatre années se sont écoulées, dit-il, depuis le départ d'Arton, et celui-ci n'a jamais cessé d'occuper l'attention publique, grâce à sa fuite et à ses pérégrinations à travers l'Europe. Sa comparution devant vous n'a pas réussi à préciser les traits de son incertaine physionomie.

Après s'être défendu de vouloir faire la facile critique de la vogue mondaine d'Arton, l'organe du ministère public arrive à parler de la brochure de Dupas : « Pourquoi on n'a pas arrêté Arton. » Dupas a-t-il cédé à une pression politique ? Evidemment, non !

Il s'agit de la dénonciation d'un acte auquel il a personnellement participé.

A-t-il cédé à une pensée de vengeance ? Peut-être ! En tous cas, il a certainement obéi à une pensée mercantile.

Quoi qu'il en soit, le ministère public reproche à Dupas la violation du secret professionnel, délit pour lequel il est poursuivi en même temps que pour avoir recélé la malfaiteur recherché par la police de son pays.

Quant à Royère, c'est un agent d'affaires dont le cabinet est prospère. Il est laborieux instruit et appartient à une honorable famille.

Ce sont les vendettes de Dupas et une dénonciation d'Arton, qui l'ont amené ici.

Royère était le mandataire salarié d'Arton. Il a considéré que son mandat l'obligeait à aller jusqu'au bout.

Il a commis un crime.

Il faudra, Messieurs, que vous lui fassiez comprendre combien sa conduite a été répréhensible.

L'ordre d'arrêter Arton à Venise a-t-il été donné ou pas donné à Soinoury par MM. Loubet ou Pibot ? C'est là une chose que n'a pas à rechercher le ministère public.

Cette mission de Venise, il peut l'ignorer en raison même de la séparation des pouvoirs gouvernementaux et judiciaires, qui crée à dans l'intérêt même de leur indépendance, ignorer ce qu'ils font l'un l'autre.

Ce que recherche le substitut, c'est la question de savoir si Dupas a bien trahi le secret professionnel. Pour lui la question ne fait pas de doute.

Le directeur de la Sûreté générale, qui remplit incontestablement les fonctions les plus délicates dans le gouvernement, est tenu au secret le plus absolu. Son secrétaire doit donc être tenu au même silence.

Si Dupas est un fonctionnaire payé par l'Etat, il était nécessairement tenu à garder le silence. S'il suite la jurisprudence à ce égard, il est aujourd'hui en présence d'une doctrine. Examinant ensuite le recélement de criminel, le substitut se demande quel mobile aurait cédé Dupas. A-t-il été corrompu ? Il ne le pense pas. Il croit plutôt qu'il a cédé à un sentiment de vanité.

Sa brochure révèle, en effet, qu'il a été froissé d'avoir été adjoint à Soulais comme simple indicateur, alors qu'il s'était à ses propres yeux révélé profond diplomate. Il n'a donc pas cédé qu'à un sentiment de vengeance mêlé d'une certaine vanité.

En ce qui concerne Royère, c'est parce qu'il y a eu concert entre lui et Dupas que le parquet a retenu le recel d'Arton à Venise.

En droit, M. le substitut Lenard estime que le délit de recel est caractérisé par ce fait qu'il s'agit d'un individu sous le coup d'une peine afflictive et infamante.

En l'espèce, Dupas et Royère ont recélé Arton. Ils sont coupables de ce recel qui s'entend de nos jours, non pas seulement par la dissimulation *même* de l'individu recherché, mais par les actions compliquées et nombreuses qui ont pour effet de le soustraire à la recherche de la justice. La dissimulation légale est bien actuellement celle-là.

Sans doute au point de vue criminel, dit l'avocat de la République, la cour de cassation ne s'est pas prononcée encore dans ce sens ; mais le tribunal peut lui en offrir le moyen.

Un tremement, M. le substitut s'exprime ainsi :

Je demande donc au tribunal de prononcer la peine qui doit être appliquée aux prévenus Royère et Dupas. Le châtiment doit atteindre inégal les responsabilités n'étant pas identiques.

Le tribunal châtiera de plus fort, qui a violé le secret professionnel, qu'il devait scrupuleusement conserver. Que le tribunal fasse son devoir, nous qu'il s'attende, quoiqu'il juge, à être critiqué. Une injustice prouve doit servir à vous rendre plus juste.

L'audience est suspendue à 2 h. 45.

Paris, 25 mars.

A la reprise de l'audience Me Chenu a prononcé une plaidoirie [illegible] pour Royère [illegible] à demain. L'audience est levée.

LE

DISCOURS
DE JAURÈS

(Suite et fin)

Nous donnons aujourd'hui la fin du magnifique discours prononcé par notre éloquent collaborateur et ami Jaurès sur *l'Impôt sur le Revenu*

L'IMPOT SUR LE REVENU
ET
Les Socialistes

M. le président. — La parole est à M. Jaurès pour continuer son discours.

Jaurès. — Messieurs, j'ai essayé, — et je remercie la Chambre de m'y avoir aidé par sa bienveillance — dans la première partie de mes observations, de préciser la position du débat. J'ai discuté et autant que je l'ai pu j'ai affaibli les objections que la commission du budget dirige, soit contre les dispositions essentielles du projet gouvernemental, soit, quoique d'une façon beaucoup moins directe, contre l'impôt personnel lui-même. Et, enfin, j'ai indiqué par quelles raisons immédiates, mes amis et moi, nous voterions le projet du gouvernement qui, selon nous, doit surtout procurer à la démocratie rurale un soulagement immédiat en lui apportant la promesse et l'instrument de réformes nouvelles plus étendues.

Il me reste à indiquer par quelle raison et de principe et de politique générale nous adhérons à ce projet.

Par quelle raison de principe et de doctrine le parti socialiste, depuis plus d'un demi-siècle, a-t-il inscrit sur ses programmes, parmi les revendications immédiates, partielles, qu'il devait formuler, l'impôt général et progressif sur le revenu ?

J'entends beaucoup dire depuis quelque temps que l'impôt personnel et progressif sur le revenu est un impôt socialiste. Au reste, depuis deux ou trois ans, toutes les fois qu'on veut supprimer un projet, on commence par l'appeler socialiste. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

C'est ainsi que l'autre jour, au Sénat, la loi sur les coopératives a été détruite, sous prétexte que la coopération était une première forme du collectivisme, prétexte assez surprenant pour nous qui nous rappelons que c'est surtout contre les socialistes collectivistes, à l'origine, qu'a été créé en Allemagne et en France le mouvement coopératif.

En ce qui touche l'impôt, on dit en effet — les chambres de commerce, la société d'agriculture l'ont dit. M. Yves Guyot le dit — que c'est un principe socialiste. M. Bernard-Lavergne, en prenant l'autre jour, au Sénat, possession de la présidence d'un groupe important, a déclaré que le gouvernement, par l'impôt général sur le revenu, nous acheminait à la tyrannie collectiviste.

Je serais presque tenté de tourner nos adversaires de ces allégations. S'il leur plaît de marquer de l'étiquette socialiste même la menue monnaie des réformes quotidiennes qui pourront circuler dans les villages ; si toutes les fois que le gouvernement propose un allégement pour le travail et la justice on crie au collectivisme, on aura bientôt confondu notre cause avec celle de toute la démocratie. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.) Mais il ne nous plaît pas de bénéficier de cette confusion.

M. René Goblet. — Très bien !

Réforme républicaine

Jaurès. — Je ne veux pas chercher quelle forme l'impôt pourrait avoir dans l'ordre socialiste, mais le prélèvement social sur les fruits généraux pour le fonctionnement de la production commune pourrait porter encore raisonnablement le nom d'impôt.

J'écarte cette discussion d'avenir, je veux dire seulement qu'il ne peut y avoir, dans notre société d'impôt socialiste par cette raison maîtresse qu'il ne peut y avoir aucun impôt contradictoire au principe même de la société où il fonctionne.

L'impôt prélève sur chaque citoyen une part du produit qui lui est assuré par le fonctionnement général de la propriété, l'impôt ne touche pas au principe même de la propriété, ce qui caractérise notre société, ce qui en est le trait, le tout, le fond, c'est l'appropriation individuelle des moyens de production, de transport, d'échange. Or, vous aurez beau instituer l'impôt général et progressif sur le revenu, vous n'aurez pas avancé d'une minute la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale, en propriété commune. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Demain comme aujourd'hui, la propriété individuelle des moyens de production fonctionnera, avec l'impôt sur le revenu, comme avant lui ; demain comme aujourd'hui, même si l'impôt général et progressif prend des proportions plus vastes, s'il se substitue même à tous les autres impôts, vous pourrez jeter les yeux sur la terre de France, vous verrez que la rente du sol va, pour une très large part, aux propriétaires oisifs, tandis que les travailleurs du sol ne possèdent ou que de très faibles parcelles de propriété, ou pas de propriété.

Demain comme aujourd'hui, après comme avant l'impôt, vous verrez dans l'ordre industriel continuer la concentration de la production et des capitaux, le développement des sociétés anonymes et du machinisme, la séparation, tous les jours plus brutale, de la minorité capitaliste et de la multitude salariée. Demain comme aujourd'hui, parce que ceux qui ont la propriété ont en même temps la souveraineté, vous verrez les travailleurs dépendre, quant à leur existence, et même dans une large mesure quant à leurs libertés politiques de ceux qui les emploient. Après comme avant, le chômage, la surabondance des bras, les crises périodiques subsisteront. Vous garderez toutes les beautés de la société capitaliste. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ce n'est donc pas pour introduire dans notre système d'impôt un principe qui soit comme anticipation de l'ordre socialiste que nous appuyons en ce moment-ci le projet gouvernemental.

La propriété individuelle et le collectivisme

Ce n'est pas davantage — et je remercie M. le rapporteur général d'avoir bien voulu le reconnaître — pour faire de l'impôt progressif un moyen de spoliation et de nivellement. M. le rapporteur général reconnaît, et je l'en remercie, en pénétré d'avance même, que tout ce que garantit notre [illegible] au principe même du socialisme, ils peuvent arrêter le mouvement de la progression assez bien pour qu'aucune atteinte ne soit portée au fonctionnement même et aux garanties essentielles de la propriété individuelle tout ce que vous en comprenez ; et il ajoute avec raison : — Nous n'avons pas à le cacher — que, si le parti socialiste disposait du pouvoir, ce n'est pas par des chicanes ou des querelles d'impôt, par des opérations détournées qu'il toucherait à la forme présente de la propriété capitaliste. Il n'y installerait et ne la transformerait du dedans au lieu de la ébranler du dehors. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

En attendant, messieurs, non seulement nous ne voulons pas dans l'avenir, et en vue d'une prise de possession du pouvoir par le prolétariat socialiste, créer dans l'impôt progressif un instrument bien inutile du socialisme. Mais, dès aujourd'hui, dans l'ordre présent, fidèles à cette loi profonde de l'évolution qui est la loi même de la conception socialiste, nous ne voulons pas nous servir de l'impôt progressif pour troubler, pour amortir en quoi que ce soit le développement et l'essor de la production capitaliste.

Gustave Rouanet. — Très bien! très bien!

Jaurès. — Ceux-là seuls pourraient être tentés d'abuser de la progression qui ne concevraient pas, qui n'accepteraient pas d'autre remède possible aux inégalités de l'ordre social.

Mais comme nous estimons, nous, que ces inégalités doivent se résoudre par la force des choses, comme nous estimons que l'évolution même du grand capital doit aboutir par une loi organique à la constitution de la propriété sociale, il ne nous plairait certainement pas de troubler la production capitaliste avant d'avoir assuré le fonctionnement normal de la production sociale. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Nous n'entendons pas retirer le charbon de la machine qui est sur les rails tant que l'autre machine est dans le chantier, et nous ne renouvellerons pas la faute qu'ont commise les républicains socialistes de 1848, qui, effrayé l'organisation capitaliste [illegible] de mettre [illegible] en état de la remplacer [illegible] (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ce n'est pas du tout une crise de misère et d'un arrêt de l'activité sociale que nous attendons le triomphe de nos doctrines et la réalisation de nos idées. Nous sommes convaincus, au contraire, que le pays y aboutira d'autant plus vite sous l'action du prolétariat organisé, qu'un essor plus libre et plus large aura été donné à toutes les forces de production et de prospérité. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Action révolutionnaire du progrès

Voilà pourquoi, je le déclare très nettement, vous nous trouverez avec vous, quoique par d'autres raisons, pour limiter le laxe de la production au point où il pourra devenir une inquiétude et un péril pour le fonctionnement même de votre société.

Après tout, est-ce qu'il en peut être autrement? Nous n'avons pas la prétention de faire violence, quoi que vous en disiez, à la force des choses ; nous savons que jusqu'ici, si vous regardez le développement humain, c'est par des minorités et pour des minorités que le progrès a été réalisé. Jusqu'ici l'humanité n'a pas eu la force d'assurer, d'imprimer à toute la masse humaine un mouvement uniforme d'amélioration et de progrès. Jusqu'ici l'humanité a été obligée, si je puis dire de resserrer le progrès en hauteur, ne pouvant l'étendre à toute la masse ; elle a été obligée de réserver à la minorité le soin de conduire à son profit la civilisation et de créer des formes nouvelles d'existence auxquelles la multitude ne pouvait arriver que plus tard. Jusqu'ici l'histoire débile n'a pu soulever à la fois qu'une faible portion du fardeau humain. Elle s'a pu aller son chemin qu'en laissant derrière elle les gémissements des multitudes attardées pour se retourner ensuite vers elles et les conduire par des chemins déjà frayés au point où jusqu'ici elle n'avait pu porter que quelques élus.

Eh bien, nous nous espérons que, grâce au socialisme, — et c'est là ce qui lui donne à nos yeux une incomparable beauté. — l'heure approche où le progrès humain pourra être [illegible] mité tout entière qui réalisera le progrès pour l'humanité tout entière et non plus une minorité pour une minorité. C'est notre foi profonde que, par une utilisation plus rationnelle de l'effort humain, jusqu'ici incohérent, antagoniste, nous pourrons réaliser une telle force de production que l'humanité, réconciliée avec elle-même, pourra appliquer toute son activité à la transformation des choses. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Elle pourra s'approprier la nature elle-même pour de nobles desseins, rayonner sur l'univers par l'esprit comme par la force, par la bonté comme par l'audace.

Voilà, messieurs, la foi qui nous guide, voilà l'idéal vers lequel nous marchons, et nous y marcherons d'autant plus sûrement que nous n'empêcherons pas la civilisation présente, sous la forme inférieure et surannée où elle se traîne encore, de produire les derniers fruits qu'elle doit porter et d'en tombera la graine [illegible] (Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche).

Caractère social de l'impôt sur le revenu

Si nous adhérons au principe de l'impôt personnel et progressif sur le revenu, c'est tout simplement, messieurs, parce qu'il introduit dans notre législation fiscale le souci de l'homme, le souci de la réalité humaine et de la réalité sociale.

Pour cette réalité humaine, pour cette réalité sociale, le système actuel de vos impôts a la plus superbe indifférence. Pour le fisc aujourd'hui, il n'y a que des catégories économiques ; la propriété bâtie, la propriété non bâtie, l'industrie, le commerce, la consommation. Mais quels sont les individus humains qui vivent et qui souffrent derrière ces catégories économiques ? (C'est cela ! — Très bien! et applaudissements à l'extrême gauche.)

Quels sont les phénomènes sociaux qui se produisent derrière cette classification scolastique ? Pour votre fisc il n'y a que des catégories. Votre système d'impôt n'a point souci d'autre chose.

Que le champ qui est là sur votre feuille cadastrale appartienne en réalité au propriétaire qui le cultive ou qu'il soit grevé par la dette ; que la terre soit libre de toute charge ou qu'elle gémisse, comme le disait Solon en des vers révolutionnaires, sous le poids de la dette ou de l'usure, il importe peu à votre système de contributions.

Que le champ qui est là et qui s'étend de la haie au ruisseau appartienne à un paysan propriétaire qui lutte péniblement contre la concurrence des capitaux, ou qu'il ajoute une rente de plus au bourgeois qui vit du commerce ou des emplois publics, ou qu'il s'annexe au domaine d'un grand financier récemment installé dans le pays, vous n'en savez rien, vous ne voulez pas le savoir. De même que le commerçant prospère ou touche à la faillite, que dirciez l'impôt de la patente il y ait la joie ou la désespérance ou la ruine, vous n'avez pas à le savoir ; vous percevez, vous touchez, on paye, et voilà tout. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.) Et de même savoir que si le citoyen achète un objet de consommation avec son superflu ou avec la dernière pièce de monnaie qui le sépare de la détresse absolue, vous n'en savez rien, vous ne voulez pas le savoir, vous n'êtes pas des inquisiteurs. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Et n'est-ce pas de cette masse anonyme sur laquelle pèsent si négligemment les lois sociales et les lois de la fortune, vous ne voulez pas faire sortir les diverses situations individuelles, vous ne voulez pas discuter [illegible] Rien n'obscurcit tant que cette [illegible] de vos impôts, discerner les visages humains, souffrants ou ravagés ; vous ne connaissez pas les hommes, vous ne connaissez que immatériellement de vos cotes foncières, de votre cadastre, de vos patentes, de votre régie, et derrière la proportionnalité abstraite et scolastique de vos impôts, derrière cette fausse symétrie fiscale, qui n'est que le mensonge de la justice, vous vous dissimulez à vous-mêmes l'inégalité gouvernementale qui aggrave l'iniquité sociale. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

L'anthropométrie fiscale

Nous, messieurs, nous voulons que jusque dans la législation fiscale l'humanité apparaisse, nous voulons que l'individu apparaisse en pleine lumière avec ses ressources et ses charges, pour proportionner le fardeau social aux ressources et aux charges.

Vous nous accusez de vouloir confondre tous les individus dans la monotonie d'un communisme élémentaire, et c'est vous qui confondez dans l'iniquité de votre communisme fiscal, les pauvres et les riches, les débiteurs et les créanciers, les puissants et les faibles. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ah! je sais bien ce qui vous inquiète, l'un de vous l'a dit l'autre jour dans un mot d'esprit qui a fait fortune, comme tous les mots qui traduisent l'intime sentiment d'un parti, ce qui vous inquiète, vous l'avez dit, c'est « l'anthropometrie fiscal ».

Ah! vous ne voulez pas que chacun, sur le registre de la nation, vienne donner sa mesure ; et pourquoi ne le voulez-vous pas ? c'est parce que vous craignez qu'entre la stature sociale, qu'entre la stature fiscale des hommes apparaissent et éclatant de trop redoutables disproportions ; vous savez bien que tous les hommes, quels qu'ils soient, quelle que soit la diversité de leurs talents, de leur intelligence, de leur activité, de leurs vertus, ne sont pas si supérieurs les uns aux autres.

Du nain au géant, dans l'ordre physique, la proportion n'est pas du décuple, et de même dans l'ordre économique les vaillants, les meilleurs n'ont pas dix, cent fois plus d'efficacité économique que les autres, il n'y a pas des hommes qui soient dans la réalité humaine l'équivalent humain de cent mille hommes, et pourtant il y a des hommes qui dans la distribution de la puissance sociale sont l'équivalent de plus de cent mille hommes. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Et voilà pourquoi vous ne voulez pas de « l'anthropométrie fiscale » parce qu'elle ferait apparaître une cité monstrueuse dans laquelle les uns seraient aplatis jusqu'au niveau du sol, tandis que d'autres grandiraient jusqu'à des proportions gigantesques courrant de leur ombre tout un pan du pays. Nous nous voulons que l'individu humain fasse connaître à la nation ce qu'il est, pour que la nation ne puisse lui demander que ce qu'il lui doit.

Impôt humain

En vérité, vous parlez d'inquisition, de servitude, il n'y aurait donc de liberté dans ce pays que si l'individu humain joue à cache-cache avec la nation. Quoi! vous avez ainsi organisé le système des libertés publiques que la liberté de chacun ne puisse avoir de garantie que par l'ignorance systématique de la nation, et pour que vous soyez libres, il faut que la nation soit une aveugle démente, frappant au hasard de son bâton ou de son impôt. Vous ne voulez pas de la lumière pour la liberté.

Nous vous disons, nous, que nous avons une conception plus haute et plus ferme de la liberté, nous voulons la liberté appuyée sur un tel système de garanties sociales qu'individu ne cesse pas d'être libre pour avoir répondu à la nation lui demandant : Que es-tu, quelles sont tes forces, pour que je te demande si tu en fait un supplément de sacrifices ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce n'est donc pas l'impôt socialiste, ce n'est pas [illegible] cial ; c'est tout simplement, pour reprendre un mot dont vous avez souri l'autre jour mais qui est l'héritage de la Révolution, un impôt humain, un impôt tout pénétré et non imprégné d'humanité. Voilà pourquoi nous voulons l'impôt personnel.

Et, du même coup, nous le voulons progressif, par une conséquence invincible. Précisément parce que, pour nous, l'homme est au-dessus de tout, parce que nous faisons de lui la suprême mesure et la suprême loi, nous ne comparons pas entre elles, comme quantités équivalentes et homogènes, les ressources de chaque citoyen pour prélever sur elles, par une opération arithmétique, une part proportionnelle. Non! nous comparons le ressources de chacun, non seulement avec les ressources du voisin, mais avec les conditions élémentaires et moyennes de la vie humaine à un moment donné de la civilisation.

Théorie de l'impôt

Et voilà pourquoi nous ne voulons pas que l'impôt aille frapper les citoyens lorsqu'ils n'ont à eux, si je puis dire, qu'un minimum de moyens d'existence. Savez-vous pourquoi ? Je dirai un mot qui vous surprendra dans ma bouche, c'est par respect pour l'impôt.

Quoique l'impôt ait subi la loi commune d'histoire, quoi qu'il soit, le plus souvent, le prélèvement des classes dominantes sur les classes asservies, cependant je n'en médis pas, parce que s'il n'arrache pas les individus à l'égoïsme de la classe, du moins il les arrache à l'égoïsme individuel, et je souscrirai, pour ma part, volontiers au mot de Renan, lorsqu'il a dit que l'impôt est probablement la seule dépense un peu noble d'un grand nombre d'hommes.

Mais précisément parce que l'impôt a cette fonction supérieure et civilisatrice, il n'a pas le droit, sans une contradiction abominable, d'aller contre la civilisation elle-même, en ravalant au-dessous des moyens élémentaires d'existence une partie de la masse humaine et en affamant encore les misérables.

Voilà pourquoi nous voulons l'exemption des petits revenus.

Pour les ressources modestes, nous voulons un impôt modéré, parce que ces ressources seront encore pour ainsi dire toutes vives de l'homme lui-même, et, en même temps, parce qu'elles sont le germe délicat, presque imperceptible, d'un nouveau développement d'activité.

C'est seulement à mesure que le revenu grandit, à mesure qu'il se détache pour ainsi dire et s'éloigne de l'homme lui-même, à mesure que, procédant encore, il est vrai, de son activité personnelle, il procède davantage de l'activité spontanée du capital, que nous voulons frapper par un impôt progressif, par un impôt plus élevé, ce revenu dans lequel n'est pas répandue pour ainsi dire la sensibilité humaine et qui peut aisément réparer ses brèches.

Voilà, pour nous, la théorie de l'impôt.

Je le répète, c'est tout simplement pour réaliser dans l'impôt l'idée humaine que la Révolution a léguée, et c'est par là que nous commençons à cette heure, dans cette question, les véritables héritiers de la Révolution française. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'impôt sur le revenu et la Révolution française

Son plus beau titre, c'est précisément d'avoir légué aux sociétés l'idée d'humanité, l'idée du droit humain. Ah! je ne dis pas qu'elle soit appliquée, je ne dis pas que la classe bourgeoise, après avoir assuré sa victoire par la proclamation de l'idée humaine, n'ait pas tourné précisément contre le droit humain ses forces victorieuses.

Je me rappelle le mot de Mirabeau disant que le matérialisme bourgeois avait dès 1790 commencé la lutte contre l'idéalisme révolutionnaire. Mais c'est donc l'humanité qui a été le titre glorieux de la Révolution française, et c'est notre raison d'être à nous de faire une réalité profonde, universelle, de ce qui n'a été qu'en titre pour l'avènement d'une classe restreinte. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Vous ne m'opposerez pas que la Constituante a opposé comme attentatoire à la liberté, l'idée de la déclaration ? Je me permettrais de répondre que la Convention a proclamé l'impôt progressif qui implique l'impôt personnel et déclaré. Mais allons-nous recommencer cette querelle? Allons-nous nous disputer autour du fameux bloc pour en extraire les uns la parcelle que pourra exploiter la réaction, les autres la parcelle que pourra exploiter le socialisme? Non, messieurs, c'est inutile.

Ce qui est vrai, ce qu'on ne peut nier, c'est que la Révolution a mis au-dessus de tous les droits de l'homme, et qu'à la date où elle repoussait la déclaration, seul moyen décisif de réaliser la justice fiscale, à cette même date elle mutilait le suffrage universel; elle faisait 1,800,000 citoyens passifs. Si nous manquons nous, aux principes, à l'esprit de la Révolution française en demandant l'impôt personnel sur le revenu déclaré, est-ce que vous n'avez pas manqué, ou est-ce que la République de 1848 n'a pas manqué au principe et à l'esprit de la Révolution en proclamant le suffrage universel? Non, la vérité, c'est que vous devez vous inspirer, non pas d'une formule législative d'une minute ou d'une heure, mais de l'esprit même de la Révolution, et c'est nous qui y sommes fidèles, et c'est là notre première raison. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les socialistes et le ministère

Pourquoi donc hésitez-vous? Pourquoi donc reculez-vous devant le projet qui vous est soumis? Ah! ce n'est pas seulement pour les raisons pratiques, techniques, inscrites dans le rapport ; il y a d'autres raisons de politique générale auxquelles, avec la même franchise et la même netteté je vous demande de toucher avant de descendre de cette tribune.

Oui, un des griefs qu'on fait au projet au dehors, dans l'agitation politique qu'on entretient contre lui, c'est qu'il semble qu'il n'ait de chance sérieuse d'aboutir ici qu'avec le concours parlementaire du parti socialiste. Eh bien! je comprends que cela vous gêne. Quelques-uns de ceux qui ont commencé avec des attitudes de dilettanti ou de virtuoses à souhaiter la durée du ministère actuel à titre d'expérience curieuse (On rit), quelques-uns de ceux-là réservaient dans leur arrière-pensée l'espérance secrète que cette source de renversement qu'ils dédaignaient, et pour cause peut-être, ce sont les socialistes qui l'accomplirait.

On nous avait vu lutter avec force, avec une énergie — je dirai le mot — révolutionnaire, à une certaine heure, contre les présidences de combat et les gouvernements de réaction, et cette énergie, on verrait demain, s'il le fallait, qu'elle n'est pas entamée. (Applaudissement à l'extrême gauche.) On s'était dit que nous n'étions que des émeutiers parlementaires, capables de monter à l'assaut, incapables de suivre et de pratiquer une méthode, une discipline; et l'on comptait sur nos agitations et nos tumultes pour réaliser un plan qu'on n'osait pas poursuivre soi-même au grand jour. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Ce n'est pas notre faute, messieurs, si cet espoir a été trompé ; ce n'est pas notre faute non plus s'il peut sembler et s'il semble, à cette heure, devant le pays, que l'impôt personnel sur le revenu, qui a été si longtemps inscrit dans le programme de tout le parti républicain, ne peut plus triompher qu'avec l'appoint des voix socialistes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais à qui donc la faute? Est-ce que nous vous empêchons d'être fidèles à votre programme? (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Il ne dépend que de vous de nous réduire à n'être ici qu'une force surnéraire et un parti de surcroît. Nous ne demandons pas mieux! Ce n'est pas notre œuvre à nous de faire les réformes qui traînent depuis si longtemps dans un programme républicain mais non socialiste.

Ce n'est pas notre affaire, ce n'est pas notre œuvre; et pourquoi ne pas l'accomplir sans nous? La politique générale du cabinet, dites-vous, a dévié ; elle a dérivé vers l'extrême gauche; elle est allée plus loin que ne l'avait indiqué à l'origine M. le président du conseil. Mais je vous le dis à vous-mêmes encore une fois : A qui donc la faute? (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

A deux reprises, — et je ne fais que rappeler ici une histoire connue de tous, — l'homme qui est à la tête du gouvernement avait offert à quelques-uns des vôtres, les moins intransigeants, une partie du pouvoir. Vous avez préféré faire grève, vous imaginant que sans vous rien n'était possible. Eh bien! sans vous, c'est-à-dire contre vous, les réformes se feront. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur les mêmes bancs à gauche.)

Benoiton Barthou

M. Leydet. — Le pays est avec nous!

Jaurès. — L'autre jour, l'honorable M. Barthou, dans un article très véhément et très intéressant, exprimait l'espoir qu'un personnage considérable de la République se retrouverait tout entier, — ce sont les expressions mêmes de M. Barthou — « après avoir échappé à la présence obsédante de M. le président du conseil... » (Mouvements divers.)

Je me rappelle une époque où M. Barthou lui-même, à Lyon, au cours d'un voyage qu'il faisait avec M. Cavaignac, qui préconisait l'impôt progressif, et à Lille, au cours d'un voyage qu'il faisait avec M. Bourgeois, qui préconisait l'impôt sur le revenu, acceptait lui aussi cette présence obsédante. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

M. Louis Barthou. — Monsieur Jaurès, vous m'avez mis personnellement en cause ; vous me permettrez, je pense, une simple réponse.

Jaurès. — Certainement.

M. Louis Barthou. — Il est vrai que je suis allé à Lyon avec M. Cavaignac et à Lille avec M. Bourgeois. Mais je fais appel à la loyauté de M. Cavaignac : il reconnaîtra qu'à Lyon je me suis prononcé contre l'impôt personnel sur le revenu. Je fais de même appel à la loyauté de M. Bourgeois : il reconnaîtra qu'à Lille je me suis prononcé contre l'impôt personnel sur le revenu. (Applaudissements répétés au centre et sur d'autres bancs à gauche.)

Jaurès. — Vous me permettrez de trouver un peu étrange que notre honorable collègue, M. Barthou, ne fasse tant de voyages en compagnie choisie [illegible] pour s'entendre dire toujours des choses désagréables. (Rires à l'extrême gauche.)

Le socialisme devant l'opinion

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'un appel a été fait à d'autres qu'à nous et qu'il n'a pas été entendu. Nous n'avons pas besoin, nous, qu'on nous fasse appel pour apporter, sans condition de part ou d'autre, notre loyal concours à une politique de réforme, parce que, socialistes, nous sommes républicains. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche) parce que, si ailleurs la République apparaît comme le commencement du socialisme, en France, elle en est le fondement nécessaire. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Oui, Messieurs, c'est là ce qui vous inquiète et autre chose aussi, il ne faut pas le dissimuler.

C'est qu'avec le mouvement qui se développe partout dans les esprits, vous voyez dans l'impôt personnel et progressif, non pas précisément la mesure elle-même, mais le signe d'une sorte de renouvellement général dans la politique, d'une sorte d'aspiration populaire puissante vers l'égalité et la justice.

Ici encore je me permets de dire que ceux qui soufflent la peur à la bourgeoisie dirigeante, lui soufflent le plus mauvais conseil.

On dira que demain grandira peut-être un parti qui veut supprimer toute culture, alors qu'en réalité il veut universaliser la culture humaine. On prétendra qu'il veut supprimer toute initiative individuelle, alors que sur la base de la propriété sociale il veut donner un point d'appui à toutes les libertés, à toutes les activités. (Nouveaux applaudissements à l'extrême-gauche. — Mouvements divers.)

On dira cela, mais quelque jugement que vous portiez sur l'avenir, quelques idées que vous vous fassiez de cet avenir redoutable pour quelques-uns d'entre vous, vous vous permettrez de vous dire que la meilleure, la seule garantie pour les classes, comme pour les individus qui se croient menacés, ce n'est pas de se laisser paralyser par la peur imbécile, mais de redoubler, au contraire d'activité, d'énergie, pour s'affirmer par la grandeur des entreprises, afin de devenir nécessaires dans l'ordre nouveau par l'énergie de l'action qu'on aura développée dans l'ordre actuel.

La démocratie

Voilà la vraie garantie, et elle est aussi dans l'affirmation des sentiments de solidarité et de justice. Aussi je suis bien tranquille sur l'issue de ce débat. Quelles que soient vos conclusions, un souffle nouveau a passé sur la démocratie, qui la soulève, et la démocratie ne retombera plus.

Je me rappelle — et vous me permettrez de vous rappeler aussi — le large tableau tracé par Homère : « La neige tombait sur le rivage de la mer... » (Bruit à droite et au centre.)

Et c'est nous, messieurs, qui sommes les barbares? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

« La neige tombait sur le rivage de la mer, mais le flot montant venait et la neige était fondue. » Eh bien! je ne sais pas quels pauvres flocons de neige sortiront de la brume où s'enveloppe la commission du budget ; ce que je sais bien, c'est qu'ils ne tarderont pas à fondre, et en vérité quand les misérables combinaisons politiques qui se cachent derrière le prétexte budgétaire viendraient à aboutir, je vous mets maintenant au défi, messieurs, de gouverner un jour, une heure contre la démocratie. (Applaudissements répétés et prolongés à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.) — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses amis.)

UN ÉPIDERME CHATOUILLEUX

C'est de l'épiderme de M. le Maire de Croix qu'il s'agit.

Samedi, notre ami Sauve-Evausy a tenu dans notre ville, une conférence dont nous avons dit tout le succès. Dépeignant l'égoïsme profond qui dicte tous les actes des bourgeois dirigeants, il a raconté une histoire déjà ancienne — elle date d'un [illegible] mois — dont notre inénarrable maire a été le triste héros. Voici :

Un ouvrier de Croix, père d'une demi-douzaine de gosses, tomba malade. La misère vient vite au logis du travailleur quand le salaire est supprimé par le chômage. La misère vint donc et le pauvre homme s'en fut frapper à la porte de Monsieur le Maire pour obtenir quelque secours non pour lui mais pour ses petits que la faim torturait.

— Etes-vous français ? interrogea le Maire.

— Non, je suis belge mais je suis né en France, il y a trente ans, et je n'ai jamais quitté le pays.

— Je ne puis rien pour vous !

Et l'ouvrier s'en fut sans obtenir le moindre secours.

Voilà ce que Sauve a narré demandant ensuite à son auditoire de venir en aide à l'infortuné par une collecte qui eut lieu à l'issue de la réunion et qui produisit quinze francs cinq centimes car, nous devons ajouter que si le fait rapporté par l'orateur socialiste remonte à deux ans, la situation de l'ouvrier en question loin de s'améliorer, s'est aggravée : il est toujours malade et ce ne sont pas les quelques livres de pain que Monsieur le Maire a est enfin décidé à lui faire donner, chaque semaine, par le bureau de bienfaisance qui le secoure [illegible] efficacement.

Or, Monsieur le maire de Croix est entré dans une rage féroce en apprenant que l'orateur socialiste s'était permis de mettre à nu son bon cœur, mais ce qui l'a fait surtout écumer c'est que nous avons ajouté dans le compte-rendu de la conférence que si Monsieur le Maire était sur aux belges malheureux, il n'hésitait pas à employer les belges valides dans sa briqueterie — car le maire de Croix est briquetier.

Hier, il y avait *descente de presse* à Croix. Nos confrères de l'*Avenir* et du *Journal de Roubaix* enquêtaient pour savoir quelle détermination allait prendre notre premier magistrat et celui-ci